



La vérité a ses droits

Création : mercredi 15 mars 2023 15:08

Hier après-midi, les syndicats ont été invités à la Commission Intérieur de la Chambre des représentants. Nous avons eu l'occasion d'expliquer l'état d'avancement de l'accord sectoriel 2022 et d'autres questions importantes, notamment le recrutement de la police.

Les députés ont été informés de la manière dont l'accord sectoriel 2022, pour lequel les ministres de l'Intérieur et de la Justice avaient signé un protocole d'accord avec deux syndicats le 28 janvier 2022, n'a pas été mis en œuvre tel qu'il avait été négocié. La partie quantitative a été étalée sur 3 ans et l'extinction du régime NAPAP a été liée à l'introduction de l'augmentation barémique tandis qu'une indemnité de télétravail n'a même pas été évoquée.

Le fait que le ministre de la Justice continue à nier qu'il est effectivement co-président du Comité de négociation de la police a également été expliqué en détail avec la documentation nécessaire. D'un point de vue juridique, aucune interprétation n'est possible. Pourtant, le ministre Van Quickenborne continue de le nier en long et en large au sein du Parlement.

Le ministre Van Quickenborne qui, en janvier 2022, a donné son accord pour respecter l'AR de fin de carrière de 2015, alors que ce gouvernement, sous son impulsion, en octobre 2022, nous a fait avaler un scénario d'extinction sans aucune marge de négociation.

L'annonce par la ministre Verlinden de 1.600 recrutements d'ici 2022, alors qu'en réalité 300 inspecteurs de moins ont été recrutés, a fait sourciller les membres de la commission.

Le financement de la police reste une priorité si ce gouvernement veut œuvrer pour une plus grande sécurité et un bon fonctionnement de la police.

Quoi qu'il en soit, la balle est maintenant dans le camp du Parlement. Ils ont été pleinement et correctement informés, contrairement à ce qu'ils entendent au Parlement de la part de nos ministres de tutelle.

Un premier pas pour rétablir la confiance entre ce gouvernement et les syndicats (et par extension l'ensemble du personnel de police) ne peut se faire qu'en respectant les accords conclus.

Respecter la parole donnée et le personnel de la police.



NATIONAAL SYNDICAAT VAN HET POLITIE- EN VEILIGHEIDSPERSONEEL VZW
SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE ASBL

La vérité a ses droits

Création : mercredi 15 mars 2023 15:08

Vincent GILLES

SLFP Police

Thierry BELIN

SNPS

Raoul MOULIN

CSC SP